

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2020-124

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande de remboursement du forfait «Cure Thermale» d'un utilisateur de l'aire de camping-cars

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Étaient absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune de Bourbonne les Bains a été destinataire, le 17 octobre 2020, d'une demande de remboursement du forfait « cure thermique » de Madame Edwige POINTAUX, utilisatrice de l'aire de camping-cars.

En arrivant le 05 octobre 2020, elle s'est acquittée du forfait « cure thermique pour 3 semaines » d'un montant de 182.55 €. Suite à un changement de sécurité sociale, sa cure s'est arrêtée au bout de 10 jours, du 06 octobre 2020 au 15 octobre 2020.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le remboursement du forfait « cure thermique » d'un montant de 95.60 € à Madame Edwige POINTAUX, et d'autoriser Monsieur le Maire d'émettre un titre annulatif au compte 70321 d'un montant 89.60 € et au compte 7362 d'un montant de 6.00 €.

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le 07/12/2020

ID : 052-215200403-20201130-DEL2020__124-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le remboursement du forfait « cure thermique » d'un montant de 95.60 € à Madame Edwige POINTAUX,
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres annulatifs correspondants.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT